

plutôt la prostration à cause de la présence du saint Sacrement sur l'autel? Les liturgistes étaient partagés. Les uns exigeaient la prostration et cet usage a prévalu en France et s'est généralisé en ce pays. D'autres n'exigeaient que la génuflexion, parce que le saint Sacrement n'est pas exposé et n'est pas vu par le clergé présent au choeur, non plus que par les fidèles de la nef. C'était la pratique générale en Italie et particulièrement à Rome, comme on le voit pas les cérémoniaux de Baldeschi, Martinucci, etc. *L'Ami du clergé* a déjà approuvé la pratique de France. Mais l'Académie liturgique, ayant étudié avec soin le cas, s'est prononcé pour la génuflexion. Aussi *l'Ami du clergé* a-t-il changé son enseignement et dit en 1901 (page 1182) et en 1902 (p. 338) qu'il ne fallait faire qu'une simple génuflexion entre l'élévation et la communion. Toutefois la Congrégation consultée sur les génuflexions que les ministres sacrés devaient faire à l'autel, soit avant, soit après la consécration, avait donné une règle différente pour ces deux cas, ce qui faisait supposer qu'elle considérait le saint Sacrement comme exposé sur l'autel après l'élévation. Aussi l'archevêque de Reims posa le cas à la Congrégation des Rites et reçut pour réponse, le 20 mai 1904, que les porte-flambeaux doivent, après l'élévation comme avant, ne faire qu'une simple génuflexion (1). On voit donc que la Congrégation a adopté les conclusions de l'Académie liturgique. Il faut croire que la pratique qu'elle donna, en 1899, pour les ministres sacrés leur est spéciale, peut-être parce que la sainte hostie est exposée à leur vue.

Il faut donc dans toutes les églises observer cette décision à laquelle Le Vavasseur, auteur imposé par le I concile canadien, s'est conformé dans sa 10e et dernière édition. J. S.

(1) Le texte latin de cette décision se lit en entier dans *l'Ami du clergé*, année 1904 (vol. XXVI), page 851 et dans les *Décreta*, n. 4135.

TOUR

Avril.—Vendredi, 14,
Mercredi, 26,
Jeudi, 27,
Dimanche, 30,

Mai. —Lundi, 1,

Mardi, 2, à

Mercredi, 3, à 1